



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 juin 2021
(OR. en)

9682/21

Dossier interinstitutionnel:
2021/0102(BUD)

FIN 447

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Décision du Conseil adoptant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2021

DÉCISION DU CONSEIL**portant adoption de la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 3
de l'Union européenne pour l'exercice 2021**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012¹, et notamment son article 44,

considérant ce qui suit:

- le budget de l'Union pour l'exercice 2021 a été définitivement adopté le 18 décembre 2020²;
- le 15 avril 2021, la Commission a présenté une proposition contenant le projet de budget rectificatif n° 3 au budget général pour l'exercice 2021;

DÉCIDE:

¹ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

² JO L 93 du 17.3.2021, p. 1.

Article unique

La position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2021 a été adoptée le 21 juin 2021.

Le texte intégral peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:
<http://www.consilium.europa.eu/>.

Fait à Bruxelles, le 21 juin 2021.

Par le Conseil
Le président
